



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL 9 juin 2020

L'an deux mille vingt le 9 juin à 18 h 30, le Conseil Municipal de la commune légalement convoqué s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Camille POUPONNEAU, Maire :

Etaient présents : Camille POUPONNEAU – Benoît RABIOT – Denise CORTIJO – Miguel PAYAN – Corinne DUFILS JUANOLA – Franck DUVALEY – Romuald BEAUVAIS – Fanny PRADIER – Bruno COSTES – Didier KLYSZ

Ayant donné pouvoir : Laurence DEGERS et Guillaume BEN à Camille POUPONNEAU – Honoré NOUVEL et Maryline LOUIS LHOSTE à Benoît RABIOT – Denis LEBOT et Marion JOUAN RENAUD à Miguel PAYAN – Gilbert FACCO et Nicolas DELPEUCH à Romuald BEAUVAIS – Brigitte HILLAT et José SALVADOR à Denise CORTIJO – Nathalie FAYE et Laurence TARQUIS à Fanny PRADIER – Nathalie CROSTA et Rachel MOUTON à Franck DUVALEY – Yann KERGOURLAY et Benoît BEAUDOU à Corinne DUFILS JUANOLA – Florence MAZZOLENI et Géraldine BON GONELLA à Bruno COSTES – Odile BASQUIN à Didier KLYSZ.

Secrétaire de séance : Fanny PRADIER

Formation d'un nouveau groupe d'élus

Le Maire informe l'assemblée municipale d'une scission au sein du groupe de la minorité « POUR PIBRAC 2020 ». Il y a désormais 2 groupes d'élus :

POUR PIBRAC 2020 : M. COSTES Bruno, Mme MAZZOLENI Florence et Mme BON GONELLA Géraldine

DEMOCRATIE AVENIR : M. KLYSZ Didier et Mme BASQUIN Odile.

Délibération n° 202006DEAC15 – Adoption du règlement du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal :

- ADOPTE par 26 voix pour et 3 voix contre (M. COSTES, Mmes MAZZOLENI et Mme BON GONELLA) le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Délibération n° 202006DEAC16 – Création des Commissions Municipales et désignation des Conseillers Municipaux appelés à siéger à ces commissions

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 3 abstentions (M. COSTES, Mmes MAZZOLENI et Mme BON GONELLA), a décidé de créer :

La commission municipale consultative composée de 5 membres élus de la majorité (2 suppléants) et de 2 élus de la minorité (2 suppléants), qui aura pour objet de préparer les dossiers à présenter en conseil municipal, en lien avec les finances et le budget, l'urbanisme, les travaux, la gestion technique, l'éducation.

Membres titulaires issus du Conseil Municipal : Camille POUPONNEAU, Benoît RABIOT, Miguel PAYAN, Honoré NOUVEL, Brigitte HILLAT, Bruno COSTES et Didier KLYSZ.

Membres suppléants issus du Conseil Municipal : Denise CORTIJO et Maryline LOUIS LHOSTE, Florence MAZZOLENI et Odile BASQUIN.

Le comité consultatif transitoire portant sur le conseil de la démocratie participative composé de 6 élus de la majorité, de 2 élus de la minorité et de 10 citoyens volontaires, ayant pour objet la mise en place de 10 conseils de quartier, après consultation sur le découpage territorial de ces conseils de quartier.

Membres issus du Conseil Municipal : Camille POUPONNEAU, Benoît RABIOT, Maryline LOUIS LHOSTE, Corinne DUFILS JUANOLA, Franck DUVALEY, Fanny PRADIER, Didier KLYSZ et Florence MAZZOLENI.

Citoyens volontaires : Blandine VERDIER, Beatrice LACAMBRA, Isabelle NOVES, Dominique GENTILI, Gilbert TASSAIN, Christine DEROT, Pierre PANFILI, Bernard MAGNE, Chantal RENAUD et Florence MUR.

Le comité consultatif transitoire portant sur le conseil de la vie associative composé de 6 élus de la majorité, 2 élus de la minorité et 4 citoyens volontaires, ayant pour objet de :

- Permettre de gérer la politique associative en partenariat avec les associations
- Permettre un lieu d'expression des besoins associatifs pour les faire remonter à la collectivité
- Permettre un lieu d'entraide et d'échange entre associations
- Permettre la menée de projets communaux prenant appui sur le tissu associatif.

Membres issus du Conseil Municipal : Camille POUPONNEAU, Laurence DEGERS, Nathalie FAYE, Nicolas DELPEUCH, Gilbert FACCO, Guillaume BEN, Bruno COSTES et Didier KLYSZ.

Citoyens volontaires : Bénédicte BERARD, Robert VILLENEUVE, Françoise GENISSEL et Xavier FERRERI.

Le comité consultatif transitoire portant sur le conseil de la dynamique économique composé de 6 élus de la majorité, 2 élus de la minorité et 6 citoyens volontaires, ayant pour objet de :

- Mettre en place une structure associative favorisant la dynamique économique
- Evoquer les problèmes rencontrés par le secteur
- Gérer le marché de plein vent
- Discuter l'organisation d'évènements commerciaux
- Proposer des formations thématiques
- Développer la dimension touristique et internationale

Membres issus du Conseil Municipal : Camille POUPONNEAU, Honoré NOUVEL, Romuald BEAUVAIS, Miguel PAYAN, Denis LE BOT, Rachel MOUTON, Géraldine BON GONELLA et Odile BASQUIN.

Citoyens volontaires : Philippe RICHARD, André GOIG, Nicolas VIALLET, Eric MONTAGNER, Léandro De SA et Sébastien DIAZ.

Le Conseil de la Maison des Citoyens composé de 6 élus de la majorité, 2 élus de la minorité et 6 représentants des usagers, pour permettre de gérer le lieu de la Maison des Citoyens et les projets attendants.

Membres issus du Conseil Municipal : Camille POUPONNEAU, Benoît RABIOT, Denise CORTIJO, Laurence DEGERS, Guillaume BEN, Marion JOUAN RENAUD, Bruno COSTES et Didier KLYSZ.

Les usagers seront nommés par arrêté du Maire.

Délibération n° 202006DEAC17 – Délégation consentie par le Conseil Municipal au Maire au sens de l'article L.2122-22 du CGCT et suppléance de Monsieur le Maire

Le Conseil Municipal, par 26 voix pour et 3 abstentions (M. COSTES, Mmes MAZZOLENI et Mme BON GONELLA) en application de l'article L.2122-22 du CGCT, a décidé de charger Madame le Maire, pour la durée de son mandat et sans autres limites ou conditions que celles précisées ci-après :

1. D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services municipaux ;
2. De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement de tous les marchés et accords-cadres, y compris les marchés préalablement étudiés par la commission d'Appel d'Offres ou la commission des Marchés, ainsi que toute décision concernant leurs avenants sans limite de montant et quelle que soit la procédure suivie, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
3. De passer des contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistres y afférentes ;
4. De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
5. De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;

6. De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 € ;
7. De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de Justice et Experts ;
8. D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption urbains définis par le Code de l'Urbanisme, lorsque Toulouse Métropole titulaire de ces droits (article L211-2 du Code de l'Urbanisme), les délègue à la commune conformément à l'article R 213-1, à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L.213-3 de ce même code et dans les limites fixées dans la délibération du Conseil de la Métropole.
9. D'ester en justice avec tous pouvoirs au nom de la commune de Pibrac, à intenter toutes les actions en justice et à défendre les intérêts de la commune dans l'ensemble des cas susceptibles de se présenter, tant en première instance qu'en appel et cassation, devant les juridictions de toute nature, pour toute action quelque puisse être sa nature, qu'il s'agisse notamment d'une assignation, d'une intervention volontaire, d'un appel en garantie, d'une constitution de partie civile, d'un dépôt de plainte avec constitution de partie civile, d'une citation directe, d'une procédure de référé, d'une action conservatoire ou de la décision de désistement d'une action. Il pourra se faire assister par l'avocat de son choix.
10. De régler toutes les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite fixée par le conseil municipal.
11. D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
12. De demander à l'Etat ou à d'autres collectivités territoriales, l'attribution de toute forme de subvention, quel qu'en soit le montant.

Les délégations consenties en application du 3° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal a également décidé qu'en cas d'empêchement du Maire, l'exercice de sa suppléance s'effectuerait par un adjoint dans l'ordre des nominations et à défaut d'adjoint, par un Conseiller Municipal conformément à l'article L.2122-17 du CGCT.

Délibération n°202006DEAC18 – Indemnités de fonction des élus locaux

Le Conseil Municipal par 26 voix pour et 3 voix contre (M. COSTES, Mmes MAZZOLENI et Mme BON GONELLA) :

- a fixé le montant des indemnités de fonction du Maire, des adjoints et des conseillers municipaux délégués, dans la limite de l'enveloppe indemnitaire globale, comme suit :

QUALITE	TAUX D'INDEMNITE DE FONCTION
Maire	34.5 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Les 8 Adjointes	8.64 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
Les Conseillers Municipaux délégués	2.46 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice. Celles-ci seront versées mensuellement à compter du 26 mai 2020.

Délibération n°202006DEAC19 – Détermination du nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité a fixé à 16 le nombre de sièges à pourvoir au Conseil d'Administration du CCAS :

- 8 membres issus du Conseil Municipal et
- 4 membres issus d'associations qui œuvrent dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions, d'associations de retraités et de personnes âgées, d'associations de personnes handicapées du département, ainsi que de l'Union Départementale des Associations Familiales de la Haute-Garonne.
- 4 membres issus de la société civile.

Délibération n°202006DEAC20 – Election des membres issus du Conseil Municipal aux fins de siéger au Conseil d'administration du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné les administrateurs issus du Conseil Municipal devant siéger au sein du Conseil d'Administration du CCAS :

- Mme Camille POUPONNEAU
- Mme Denise CORTIJO
- Mme Marion JOUAN RENAUD
- M. Miguel PAYAN
- M. José SALVADOR
- M. Guillaume BEN
- Mme Brigitte HILLAT
- Mme Florence MAZZOLENI
- Mme Odile BASQUIN

Les membres issus d'associations et de la société civile seront nommées par arrêté du Maire.

Délibération n°202006DEAC21 – Désignation des membres au Conseil d'Exploitation de l'Espace Culturel de Pibrac (ECP)

Conformément aux statuts de l'ECP, le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné les neuf membres devant siéger au Conseil d'Exploitation de l'ECP :

- 6 membres issus du Conseil Municipal
 - Mme Camille POUPONNEAU
 - Mme Laurence DEGERS
 - M. Guillaume BEN
 - Mme Nathalie FAYE
 - M. Franck DUVALEY
 - Mme Odile BASQUIN
- 1 au titre de représentant du milieu scolaire de la ville
 - Mme Marie-Hélène BARRE
- 1 au titre de représentant des associations culturelles de la ville
 - M. Philippe LION
- 1 au titre de représentant œuvrant pour la culture et la vie locale
 - Mme Isabelle PAULY TOSCANO

Le Conseil Municipal a également reconduit Monsieur Stéphane NOVAK dans les fonctions de directeur de la régie.

Délibération n°202006DEAC22 – Création de la Commission d'appel d'offres et élection des membres

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, a créé, à l'unanimité, la Commission d'appel d'offres et a procédé à la désignation de ses membres.

Mme Camille POUPONNEAU, Maire, Présidente de la Commission et :

Membres titulaires

M. Miguel PAYAN
M. Benoît RABIOT
M. Honoré NOUVEL
M. Bruno COSTES
M. Didier KLYSZ

Membres suppléants

M. Benoît BEAUDOU
Mme Laurence DEGERS
M. YANN KERGOURLAY
Mme Géraldine BON GONELLA
Mme Odile BASQUIN

Délibération n°202006DEAC23 – Désignation du représentant de la commune à la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges de Toulouse Métropole (CLECT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Miguel PAYAN en tant que représentant de la commune de Pibrac à la CLECT de Toulouse Métropole.

Délibération n°202006DEAC24 – Election des délégués appelés à siéger à la Commission Territoriale de la Région Ouest de Toulouse du Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne (SDEHG)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Miguel PAYAN ainsi que Monsieur Honoré NOUVEL en tant que représentants de la commune de Pibrac au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute-Garonne - à la commission territoriale de la Région Ouest de Toulouse.

Délibération n°202006DEAC25 – Election des délégués appelés à siéger au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner les membres ci-après énumérés en tant que représentants de la commune de Pibrac au Syndicat Mixte pour l'aménagement de la forêt de Bouconne.

Délégués titulaires

Mme Camille POUPONNEAU
Mme Laurence DEGERS
M. Miguel PAYAN

Délégués suppléants

Mme Marion JOUAN RENAUD
M. Yann KERGOURLAY
M. Nicolas DELPEUCH

Délibération n°202006DEAC26 – Election des délégués appelés à siéger au syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner les membres ci-après énumérés en tant que représentants de la commune de Pibrac au Syndicat Mixte Haute-Garonne Environnement.

Déléguée titulaire

Mme Maryline LOUIS LHOSTE

Délégué suppléant

M. Yann KERGOURLAY

Délibération n° 202006DEAC27 – Désignation du représentant du Conseil Municipal au Conseil d'administration de l'Agence d'Urbanisme de l'agglomération toulousaine aire Métropolitaine (AUAT)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner Monsieur Honoré NOUVEL en tant que représentant de la commune de Pibrac à l'AUAT (Agence d'urbanisme de l'agglomération toulousaine).

Délibération n° 202006DEAC28 – Election des délégués appelés à siéger au syndicat à vocation unique de la vallée de l'Aussonnelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner les membres ci-après énumérés en tant que représentants de la commune de Pibrac au Syndicat à vocation unique de la vallée de l'Aussonnelle.

Délégués Titulaires

Mme Maryline LOUIS LHOSTE

M. Miguel PAYAN

Délégués Suppléants

M. Honoré NOUVEL

Mme Camille POUPONNEAU

Délibération n° 202006DEAC29 – Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils des écoles publiques et privées de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner les membres ci-après énumérés en tant que représentants du conseil municipal aux Conseils des écoles de Pibrac.

Pour les écoles publiques : Mme Fanny PRADIER

Pour les écoles privées : Mme Brigitte HILLAT

Délibération n° 202006DEAC30 – Désignation des représentants du Conseil Municipal aux conseils d'administration des collèges public et privé de la ville

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner les membres ci-après énumérés en tant que représentants du conseil municipal aux conseils d'administration des collèges de Pibrac.

Pour le collège public :

- Mme Camille POUPONNEAU
- Mme Laurence TARQUIS

Pour le collège privé :

- Mme Camille POUPONNEAU
- Mme Brigitte HILLAT

Délibération n° 202006DEAC31 – Désignation des représentants du Conseil Municipal au conseil d'administration du lycée Nelson Mandela

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, a décidé, à l'unanimité :

- de désigner les membres ci-après énumérés en tant que représentants du conseil municipal au conseil d'administration du Lycée Nelson Mandela de Pibrac.

Mme Camille POUPONNEAU

Mme Laurence TARQUIS

Délibération n° 202006DEAC32 – Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité Technique de la Commune et du CCAS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à la désignation à la représentation proportionnelle de 3 représentants titulaires et de 3 représentants suppléants de la Collectivité pour siéger au Comité Technique de la Commune et du CCAS de Pibrac :

Membres Titulaires

Mme Camille POUPONNEAU
M. Benoît RABIOT
M. Bruno COSTES

Membres suppléants

Corinne DUFILS JUANOLA
Denise CORTIJO
Didier KLYSZ

Délibération n° 202006DEAC33 – Désignation des membres du Conseil Municipal au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de la Commune et du CCAS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à la désignation à la représentation proportionnelle de 3 représentants titulaires et de 3 représentants suppléants de la Collectivité pour siéger au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail, de la Commune et du CCAS de Pibrac :

Membres Titulaires

Mme Camille POUPONNEAU
M. Benoît RABIOT
M. Didier KLYSZ

Membres suppléants

Mme Corinne DUFILS JUANOLA
Mme Denise CORTIJO
M. Bruno COSTES

Délibération n° 202006DEAC34 – Désignation du représentant de la ville en charge des questions de défense

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à la désignation de Monsieur Denis LE BOT en tant que « Correspondant Défense ».

Délibération n° 202006DEAC35 – Désignation du représentant de la ville en charge de la sécurité routière

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à la désignation de Monsieur Denis LE BOT en tant que « correspondant sécurité routière » auprès de la Préfecture.

Délibération n° 202006DEAC36 – Création de la Commission accessibilité et désignation des membres

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a décidé de créer la Commission communale d'accessibilité, composée de 4 élus du Conseil Municipal, de 4 membres d'associations représentant les personnes en situation de handicap ainsi que de 4 membres issues de la société civile, et a procédé à la désignation des membres issus du Conseil Municipal :

- Mme Camille POUPONNEAU
- Mme Brigitte HILLAT
- Mme Rachel MOUTON
- Mme Nathalie CROSTA

Les membres d'associations et de la société civile seront nommés par arrêtés du Maire.

Délibération n° 202006DEAC37 – Désignation des membres issus du Conseil Municipal au Comité Local d'accompagnement à la scolarité (CLAS)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a désigné aux fins de siéger et participer aux travaux du Comité Local d'accompagnement à la scolarité :

- Mme Denise CORTIJO
- Mme Fanny PRADIER
- Mme Marion JOUAN RENAUD
- Mme Géraldine BON GONELLA

Délibération n° 202006DEAC38 – Désignation des membres devant constitués la liste préparatoire pour la constitution de la Commission Communale des impôts directs

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a procédé à la désignation des personnes énumérées ci-après pour figurer sur la liste préparatoire dressée pour la désignation des membres de la Commission Communale des Impôts Directs. Cette liste sera présentée à l'administration fiscale, en vue de la désignation par celle-ci des commissaires titulaires et suppléants devant composer ladite commission.

TITULAIRES	CONSEILLERS MUNICIPAUX	LISTE DE CONTRIBUABLES
1.	M. Miguel PAYAN	Mme Sabine ALIGE
2.	Mme Denise CORTIJO	M. Jean-Paul MOREAU
3.	M. Honoré NOUVEL	Mme Laurence ATRISTAIN
4.	M. Nicolas DELPEUCH	M. Yves ALMENDROS
5.	Mme Brigitte HILLAT	M. Jean-Paul AGNEUX
6.	M. Guillaume BEN	Mme Laure GIRAUDAU
7.	Mme Géraldine BON GONELLA	Mme Muriel DUZERT
8.	M. Didier KLYSZ	M. Michel GOULAIN
SUPPLEANTS	CONSEILLERS MUNICIPAUX	LISTE DE CONTRIBUABLES
9.	M. Benoît RABIOT	Mme Laure PRAT
10.	M. Benoît BEAUDOU	M. Lucien FERRERI
11.	M. Denis LE BOT	M. Jean-Claude HILLAT
12.	M. Franck DUVALEY	M. Robert VILLENEUVE
13.	Mme Laurence DEGERS	M. Serge SCANDOLA
14.	Mme Maryline LOUIS LHOSTE	Mme Odile COLOT
15.	Mme Florence MAZZOLENI	M. Alain ROLDAN
16.	Mme Odile BASQUIN	M. Dominique RADONDE

Délibération n° 202006DEAC39 – Tirage au sort des jurés d'assises

Chaque année est établie une liste du jury criminel dans le ressort de chaque cour d'assises. Elle comprend, en principe, 1 juré pour 1300 habitants. Ainsi, pour le département de la Haute-Garonne le nombre de jurés s'élève à 1 057, répartis proportionnellement au nombre d'habitants de chaque commune. La liste préparatoire doit comprendre trois fois plus de noms que de jurés attribués à la circonscription. Pour Pibrac le nombre de jurés à élire est fixé à 7, donc 21 noms doivent être tirés au sort, publiquement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a acté le tirage au sort des 21 noms à partir de la liste électorale. Cette liste sera transmise au greffe du tribunal de grande instance de Toulouse qui établira le tirage final, pour ne retenir que 7 noms.

Séance clôturée à 22 h.

Fait à Pibrac le 16 juin 2020.

Le Maire,



Camille POUPONNEAU